

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 69 - 2023 relative à l'accréditation de la licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1 III,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur, et notamment son article 2,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'accréditation hors vague de la licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs ».

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 14/12/2023

**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Dossier accréditation LP activités juridiques

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023